

Conseil régional PACA
Séance plénière du 25/04/2014
Intervention Rapport 18 – Plan d’actions Forêt régionale
Annabelle JAEGER

En assemblée plénière du 21 février 2014, le Conseil régional a voté une Motion déposée par le groupe EELV-Poc demandant au Gouvernement un « *moratoire sur la mise en service des centrales de Gardanne et Brignoles, en attendant l’élaboration et l’approbation de plans d’approvisionnement durables* » et « *des engagements précis pour préserver la filière bois-énergie locale* ».

Notre amendement aujourd’hui porte une demande simple et claire : celle d’être cohérent avec nos votes précédents et d’en assurer un suivi en ne laissant pas lettre morte nos vœux. Dès lors, pourquoi ne pas faire référence à ce vœu dans la délibération pour l’avenir de la forêt régionale ? C’est pour nous incompréhensible, voir méprisant pour le travail réalisé.

La pérennisation de la ressource forestière passe inévitablement par la prise en compte de ce contexte « entâché » des centrales de Gardanne et Brignoles. Rappelons que les plans d’approvisionnement de ces projets prévoient pour 2015, outre l’utilisation de déchets de bois et déchets verts, un besoin de l’ordre de 500 000 tonnes/an de ressource forestière locale. Ils risquent donc de déséquilibrer un marché et des filières encore fragiles, voire d’anéantir les efforts consentis par la puissance publique, notamment la Région, au cours des dernières années. Comment l’ignorer dans cette délibération ?

Le plan d’actions régional proposé prévoit une organisation professionnelle de la filière bois, elle est bien sûr urgente et nécessaire. Elle est un préalable pour faire face à de tels projets démesurés.